

Du registre aux délibérations du Conseil
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale

Séance du 04 mars 2013.-

de

Réf. CC/13/02/03/MB.-

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

3. Police intégrée, structurée à deux niveaux – Election des membres des Conseils de police des zones pluricommunales – Validation de l'élection des représentants et de leurs suppléants de la commune au Conseil de la zone de police de Mariemont par l'autorité de tutelle – Notification.-

Sont présents : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la lettre du 16 janvier 2013 des Services fédéraux du Gouverneur du Hainaut, service tutelle police, relative à la Police intégrée à deux niveaux, Election des membres des conseils de police des zones pluricommunales ;

Considérant que cette lettre nous demande des porter à la connaissance du Conseil communal l'arrêté du Collège provincial du Hainaut du 10 janvier 2013 validant l'élection par les conseillers communaux de Morlanwelz les six mandataires et leurs suppléants qui représenteront la commune de Morlanwelz au sein du Conseil de police de la zone de Mariemont ;

Attendu que la documentation relative à l'objet a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

Prend connaissance de l'arrêté du Collège provincial du Hainaut du 10 janvier 2013 validant l'élection par les conseillers communaux de Morlanwelz les six mandataires et leurs suppléants qui représenteront la commune de Morlanwelz au sein du Conseil de police de la zone de Mariemont.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,